



COMPTE RENDU DU CTL DU 18 novembre 2021

Présents pour la CGT : Son Lam Pham et Christophe Flaux

ORDRE DU JOUR

1. Mise en place des blocs fonctionnels dans les PCE (pour avis)
2. Mise en place des blocs fonctionnels dans les trésoreries hospitalières (pour avis)
3. Transfert du budget de l'Ehpad Pays de France Carnelle de la trésorerie hospitalière d'Eaubonne vers la Trésorerie Hospitalière de Pontoise (pour avis)
4. Budget de la DDFIP : point d'étape (pour information)
5. Questions diverses

1. Mise en place des blocs fonctionnels dans les PCE (pour avis)

Comme pour les SIP, les SGC et les SIE, la direction a décidé de mettre en place des blocs fonctionnels dans les 2 PCE de la DDFIP 95 à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- PCE de VO Ouest à Cergy, regroupant les PCE de Cergy et Argenteuil
- PCE de VO Est à Saint leu, regroupant les PCE de Saint Leu et Garges

Des groupes travail ont été menés pour « définir les modalités de la nouvelle organisation ». A l'issue de ces GT, les collègues ont surtout eu l'impression que tout était déjà ficelé et que les grandes lignes ne pourraient pas être modifiées. Sous prétexte de la professionnalisation, les activités seront structurées en 2 blocs :

- un bloc contrôle avec comme missions, les CSP des professionnels et la programmation/réalisation des CFE,
- un bloc expertise pour le reste des missions (remboursement des crédits de TVA, CIR, CII, CIMA ; traitement des questions complexes et du contentieux transmis par les SIE ; 3909...).

La CGT n'est pas dupe : cette nouvelle organisation de travail n'améliorera pas les conditions de travail des collègues. Elle permettra de répartir la pénurie (le PCE d'Argenteuil fonctionne à 4,6 ETP au lieu de 7) et de supprimer/relocaliser des emplois plus facilement.

La direction a en outre confirmé ce que nous savions déjà plus ou moins : aucune autre direction n'a mis en place cette nouvelle organisation dans leurs PCE. Existe-t il une prime/promotion à l'innovation **pour la directrice** ?

VOTE CGT : CONTRE

2. Mise en place des blocs fonctionnels dans les trésoreries hospitalières (pour avis)

La direction ne s'est pas arrêtée aux PCE puisqu'elle a décidé de mettre en place des blocs fonctionnels dans les trésoreries hospitalières également ! La nouvelle organisation sera claquée sur celle mise en place dans les SGC, à savoir 7 blocs :

- bloc « comptabilité »,
- bloc « régies – hébergés »,
- bloc « qualité des tiers et des flux »,
- bloc « dépenses/recettes », en charge du traitement des flux classiques,
- bloc « marchés »,
- bloc « paye »,
- bloc « recouvrement forcé ».

Les élus CGT ont rappelé à la direction que lorsque cette réorganisation a été annoncée aux collègues des SGC, une pétition a été signée pour dénoncer la taylorisation de leurs tâches et donc une dégradation manifeste de leurs conditions de travail. La directrice a répondu que la spécialisation dans les blocs fonctionnels a permis des gains de productivité. On voit bien où sont les priorités de la direction.

Si les résultats n'étaient pas bons dans les SGC, nous avons bien une solution : il faut davantage d'emplois !

VOTE CGT : CONTRE

3. Transfert du budget de l'Ehpad Pays de France Carnelle de la trésorerie hospitalière d'Eaubonne vers la Trésorerie Hospitalière de Pontoise (pour avis)

VOTE CGT : CONTRE

4. Budget de la DDFIP : point d'étape (pour information)

En cas de besoin sur ce sujet, merci de nous contacter sur cgt.ddfip95@dgfip....

5. Questions diverses

Covid :

Au 10 novembre, aucun cas de Covid en cours sur la DDFIP, mais en quelques jours, les chiffres semblent remonter, comme la tendance générale de l'épidémie. Pour le retour des agents vulnérables, la direction dit qu'elle ne peut pas toujours respecter la recommandation du médecin de prévention lorsqu'elle existe de mettre l'agent dans un bureau isolé (contraintes des locaux).

Prenez soin de vous et des autres.

Ménage :

Une réunion mensuelle a lieu entre le prestataire Elix Services et la Division BIL du 95. Une attention particulière est portée au remplacement des personnels de ménage absents : chaque responsable de site doit faire remonter les absences à BIL très rapidement et le prestataire n'est pas payé. En général, il trouve un remplaçant le lendemain. Les responsables de sites ont aussi un rôle de réactivité très important en ce qui concerne le stock tampon de consommables, ce qui a amélioré les choses dans les derniers mois.

Déclinaison du protocole d'accord DGFIP concernant le budget « amélioration du cadre de vie au travail » :

La DGFIP dispose d'un budget de 10 millions d'euros pour améliorer les conditions de vie au travail, mais elle n'a pas encore donné de directives sur les modalités précises d'utilisation. On sait juste que la répartition va se faire dans les services sur la base du nombre d'agents, ce qui fera sans doute entre 100 000 € et 150 000 € pour la DDFIP du 95 (environ 100 € par agent). Une consultation va être très prochainement organisée parmi les agents et le projet sera étudié techniquement et la dépense engagée si un accord est signé avec les représentants du personnel (sinon, l'enveloppe budgétaire sera remise dans un pot commun national et utilisée par d'autres). Tout cela doit se faire avant mars 2021. Le prochain CTL de décembre abordera la question avec les détails que la direction aura reçus d'ici-là.

Rôle et responsabilité des SIP et des SDIF (réponse technique à la pétition des agents) :

La direction affirme que le contentieux ECF ou de vacance des locaux s'élève à 10 % du contentieux des SIP (450 demandes sur 4 500), que l'approche revenu/lieu de vie du SIP est nécessaire pour l'instruction des demandes par le SDIF, qu'une grille simplifiée d'analyse va être instaurée, à remplir par le SIP lors de l'instruction et transmise au SDIF pour décision. Pour les gracieux TH, c'est pareil, difficile, selon la direction, de ne pas faire passer la demande par l'instruction du SIP. Concernant le renseignement foncier dans les accueils, il doit se limiter aux questions d'accueil de proximité (questions « simples » énumérées dans l'instruction). Le SDIF est désormais l'ordonnateur des décisions pour éviter un double dégrèvement. Les autres voix que la remise gracieuse doivent être examinées (délais de paiement). La direction a dit « on a du mal à répondre positivement à cette pétition, même en y regardant de près ».

Bref, rien de nouveau. La CGT a déclaré que cela n'était pas satisfaisant car ce n'est pas la complexité des tâches, qui est en cause, mais leur volume, qui est chronophage, et en plus, il faut remplir des tableaux de suivi. La direction est restée sans réponse. Les agents signataires apprécieront !

Mise en œuvre du remboursement de 15€ sur la cotisation Mutuelle

Le message de la DG disait cette semaine qu'une demande doit être remplie pour chaque agent, mais à qui doit-on envoyer cette demande ?

La DDFIP nous a répondu que les instructions de mise en œuvre ne sont pas encore parvenues localement et qu'elle le ferait savoir dès que possible. A suivre...

Cergy CFIP : date de fin des travaux du parking -1 :

La direction n'a pas voulu se prononcer sur une date, mais elle a affirmé que les agents des SIE et PCE qui allaient arrivés fin novembre seront attributaires de badges de parking avant leur arrivée.

La CGT a demandé a demandé si il y allait avoir un loupé, comme lors d'un transfert de services précédant, ce qu'à quoi la direction a répondu qu'elle apprenait de ses erreurs. A suivre...

Démétropolisation des missions de SIE :

La direction ne sait toujours pas quelles missions seront démétropolisées à Laon (Aisne). Mais c'est pour septembre 2023. D'ici-là, il y aura des groupes de travail, qui suivront le GT national du 22 novembre prochain. On devrait en savoir durant le 1^{er} semestre 2022. La direction a affirmé que les missions démétropolisées seraient les mêmes pour les 2 SIE du département (Cergy et Saint Leu, Ouest et Est). Laon sera considéré comme télétravailleur gérés par la DDFIP de l'Aisne, mais les tâches déléguées resteraient de la compétence du 95. A suivre...

Spectacle de Noël :

La CGT a demandé que l'ensemble des collègues du 95 bénéficient d'une journée complète d'absence. La direction a réservé sa réponse. A suivre...